

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL OUARGLA
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL OUARGLA
COMMISSION DE DISCIPLINE
PV N° 009 DU 15/02/2022

Membres Présents MM : MESSAOUDI Mohamed - HALIMI Ahmed

TRAITEMENT / AFFAIRES DIVISION HONNEUR

Affaire n°041/ Match: USCA Adjadja / MBHM Hassi Messaoud (Sen) du 11/02/2022

Joueurs Avertis

Nom Prénoms	N° Licence	Club	Sanctions
-GHARBI Mabrouk	30360	MBHM	Jeu Dangereux

Joueurs Exclus

Nom Prénoms	N° Licence	Club	Sanctions
-ALLALI Aboubakeur	30525	USCA	02 Matchs Fermes pour Comportement antisportif envers Adversaire

Affaire n°042/ Match: NRAN Nail / ATO Ouargla (Sen) du 12/02/2022

Joueurs Avertis

Nom Prénoms	N° Licence	Club	Sanctions
-BENZINE Adel	30599	NRAN	Jeu Dangereux
-BARKA Mohamed	30596	NRAN	Jeu Dangereux
-MIMOUNI Abdelmoutalib	30493	NRAN	Anti Jeu
-BENAICHA Riad	30137	ATO	Anti Jeu
-MERABTI Achraf	30143	ATO	Jeu Dangereux

Affaire n°043/ Match: CSBT Temacine / CSM M'nagueur (Sen) du 11/02/2022

Joueurs Avertis

Nom Prénoms	N° Licence	Club	Sanctions
-ALIAT Djaafer	30719	CSM	Anti Jeu
-GOHMES Tahar	30379	CSM	Anti Jeu

Joueurs Exclus

Nom Prénoms	N° Licence	Club	Sanctions
-TADJINE El Hocine	30225	CSBT	01 Match Ferme Pour Cumul de Cartons

Affaire n°044/ Match: NRMK El Ksour / MCN N'goussa (Sen) du 12/02/2022

Joueurs Avertis

Nom Prénoms	N° Licence	Club	Sanctions
-KERROUCHE Farouk	30635	NRMK	Jeu Dangereux
-DEROUCHÉ Brahim	30579	NRMK	Anti Jeu
-GUEMRA Hocine	30077	MCN	Jeu Dangereux
-DADDI Oussama	30668	MCN	01 Match Ferme Pour Contestation de Décision + 1.000 DA d'Amende

Affaire n°045/ Match: CRBS Beni Soued / MCSK Sokra (Sen) du 11/02/2022**Joueurs Avertis**

Nom Prénoms	N° Licence	Club	Sanctions
-NACIRI Med Hadj	30080	CRBS	Jeu Dangereux
-BELKACEM Khir-Eddine	30014	CRBS	Anti Jeu
-BENALI Med Younes	30416	MCSK	Jeu Dangereux

Joueurs Exclus

Nom Prénoms	N° Licence	Club	Sanctions
-GOUMICHE Belkhir	30412	MCSK	01 Match Ferme pour Cumul de Cartons

TRAITEMENT / AFFAIRES DIVISION PRE - HONNEUR**Affaire n°046/ Match: RCO Ouargla / JSG Goug (Sen) du 11/02/2022****Joueurs Avertis**

Nom Prénoms	N° Licence	Club	Sanctions
-BAZINE Khaled	30189	RCO	Jeu Dangereux
-OUBIRA Tiki Eddine	30186	RCO	01 Match Ferme Pour Contestation de Décision + 1.000 DA d'Amende
-KHERFI Salah Eddine	30461	JSG	Jeu Dangereux

Affaire n°047/ Match: CSR Rostomi / IRBEA El Alia (Sen) du 12/02/2022**Joueurs Avertis**

Nom Prénoms	N° Licence	Club	Sanctions
-BABAHAMOU Adel	30480	CSR	Anti Jeu
-TAMINA Med Cherif	30554	CSR	Jeu Dangereux
-BARKA El Hadj	30584	CSR	Anti Jeu
-MECHERI Abdelkrim	30439	IRBEA	Anti Jeu
-BOUGHERARA Walid	30238	IRBEA	Jeu Dangereux

Joueurs Exclus

Nom Prénoms	N° Licence	Club	Sanctions
-HACHOUD Khaled	30231	IRBEA	01 Match Ferme Cumul de Cartons

TRAITEMENT / AFFAIRE**Affaire n° 001 / Match NRS Hassi Messaoud / RCHM Hassi Messaoud (Senior) du 11 Février 2022.**

- Réserves formulées par l'équipe du RCHM Hassi Messaoud sur la participation du joueur :
- ADDACHE Toufik, Licence n°30627 du club NRSHM Hassi Messaoud.
au motif que ce joueur est sous le coup d'une suspension le jour de la rencontre NRSHM Hassi Messaoud-RCHM Hassi Messaoud du 11 Février 2022.
 - En la forme : Irrecevable,
 - Au Fond,

(Confusion Réserves sur la Feuille de Match et la Lettre de Confirmation)

Passant outre l'Irrecevabilité des Réserves

Après vérification du fichier disciplinaire et les feuilles de matchs de la Saison en cours

- **1/Le joueur ADDACHE Toufik, Licence n°30627 a eu effectivement une sanction de 04 Matchs Fermes**

... / ...

02 C-D 2021/2022

- pour Comportement Antisportif envers Officiel lors de la rencontre RCHM Hassi Messaoud / RCHM Hassi Messaoud du 18 Décembre 2021 (2 ème journée saison 2021/2022)
- NRSHM / USH dans le cadre de la 3 ème journée, le joueur n'a pas participé.
- SMBT / NRSHM dans le cadre de la 4 ème journée n'a pas eu lieu.
- NRSHM 5 ème journée exempt.
- NRSHM / MCM dans le cadre de la 6 ème journée n'a pas eu lieu (Service d'Ordre)
- EGSO / NRSHM dans le cadre de la 7 ème journée, le joueur n'a pas participé.
- EFBAO / NRSHM dans le cadre de la 8 ème journée n'a pas eu lieu.
- Attendu que le joueur ADDACHE Toufik Licence n° 30627 n'a purgé la totalité de sa sanction en participant à la rencontre NRSHM Hassi Messaoud / RCHM Hassi Messaoud du 11 Février 2022.(Objet des Réserves).

En application de l'Article 95 du Règlement du Championnat de Football Amateur

- Match a homologué en son résultat
- Joueur ADDACHE Toufik Licence n°30627(NRSHM) 02 Matchs Fermes en plus de sa sanction initiale soit : $02 + 04 = 06$ A/C du 14/02/2022.
- Secrétaire du Club NRSHM Hassi Messaoud 06 Mois de Suspension Fermes A/C du 14/02/2022.
- Dix Mille (10.000 DA) d'Amende au Club NRSHM Hassi Messaoud A/C du 14/02/2022

Note Aux Associations

Rappel de l'Article 133 : Amendes

Les amendes infligées à un club doivent être réglées dans un **délai de trente (30) jours** à compter de la date de notification ou la publication du Bulletin Officiel.

Passé le délai de trente (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine, la ligue **défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe seniors du club fautif.**

Si le club n'a pas apuré le paiement de ses amendes avant la fin du championnat en cours, son engagement pour la saison sportive suivante demeure lié au règlement de ses dettes envers la ou les ligues concernées.

Le Secrétaire C-D

Ahmed HALIMI

Le Président C-D

Med MESSAOUDI